



pour vendre mon appartement

Par **georges jaimés**, le **16/08/2023** à **21:03**

Bonjour

Je viens de signer un mandat simple de vente d'une durée de 3 mois sans exclusivité avec un agent immobilier de mon quartier pour vendre mon appartement. Nous avons convenu d'un prix net vendeur. Une fois rentré chez moi, je me suis aperçu, après m'être renseigné sur les prix du m2 etc., que j'aurais dû demander un net vendeur plus élevé (j'ai mis la charrue avant les boeufs en quelque sorte).

Donc ma question est la suivante.

Si l'agent immobilier me présente un éventuel acquéreur qui accepte le prix qui a été fixé sur le mandat, suis-je obligé d'accepter ou puis-je refuser sans être pénaliser?

Merci pour vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **16/08/2023** à **21:13**

Bonsoir et bienvenue

Avez-vous discuté avec l'agent sur la base des infos que vous avez trouvées.
Regardez ici, dans votre quartier.

<https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Le refus du vendeur d'accepter l'offre de l'acquéreur peut entraîner des conséquences juridiques. En effet, si le vendeur refuse sans motif légitime l'offre de l'acquéreur qui correspond au prix fixé dans le mandat, l'agent immobilier peut demander le paiement de sa commission.